

Commune :
LYON 3EME (383)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 0001356
Document vérifié et numéroté le 28/02/2013
A LYON-VILLE
Par Mme BRESSAC
Inspectrice divisionnaire
Signé

Centre des Impôts foncier de :
LYON VILLE
DELIVRANCE DES EXTRAITS
CITE ADMINISTRATIVE D'ETAT
165 RUE GARIBALDI B.P. 3131
69401 LYON CEDEX 03
Téléphone : 04 78 63 37 37
Fax : 04 78 63 37 20
cdfif.lyon-ville@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau,
B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'alignement, dont copie ci-jointe, dressé
le par M. géomètre à
- Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
- A le

Section : BL
Feuille(s) :
Qualité du plan : P3

Echelle d'origine : 1/500
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 28/02/2013
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé

Par M. OPERANDI (2)

Le 14/01/2013

DOSSIER N° 2013 006

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une mesure (non renouvelée par vote de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien spécialisé, etc.).
(3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité exploitant, etc.).

